



1 Rue Séraphin Buton  
85180 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02 51 21 07 79  
Email : [saintpaul.chefkate@wanadoo.fr](mailto:saintpaul.chefkate@wanadoo.fr)  
Site école : <http://chateaudolonne-stpaul.fr>

## Chers Parents

La rentrée scolaire approche à grands pas.

J'espère que vous avez passé un bel été malgré une météo plutôt capricieuse. Les enfants ont pu profiter des vacances pour bien se reposer et ils doivent être prêts pour acquérir de nouveaux apprentissages.

Notre thème (de la Petite Section au CM2) sera :  
« Partageons le plaisir de lire ».

De mon côté, je suis ravie de retrouver tous les enfants et de vous revoir.

Voici quelques informations :

La pré-rentrée des enseignants aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> septembre.

La rentrée scolaire des élèves est fixée le jeudi 2 septembre.

L'accueil se fera à partir de 8h30 sur la cour de récréation (masque obligatoire pour les enfants et les parents) pour

les primaires. Les enseignants vous accueilleront avec votre enfant devant leur classe. Le début des cours aura lieu à 8h45.

Pour les PS/MS (classe de Julie), l'accueil se fera à l'entrée du bâtiment des maternelles.

Pour les MS/GS (classe de Philippe), l'accueil se fera devant la classe.

Le site de l'école est remis à jour. C'est un outil de communication indispensable.

Vous y trouverez tous les documents importants pour le bon fonctionnement de l'école ainsi que toutes les dates de la vie de l'établissement. Toutes les activités des enfants seront mises sur le site.

Pour les parents ayant connu Madame Maryse Laurent, enseignante titulaire du poste MS/GS, je vous informe qu'elle prend sa retraite à compter de ce 1<sup>er</sup> septembre 2021.

J'aurais aimé vous annoncer de bonnes nouvelles mais l'année scolaire à venir ne sera encore pas une année « normale ».

Nous devons composer avec la crise sanitaire.

### Protocole sanitaire :

Pour le moment, le protocole sanitaire proposé se différencie en plusieurs couleurs suivant le niveau d'alerte : vert, jaune, orange et rouge.

Plusieurs scénarios sont présentés en fonction de la circulation du virus.

Nous ferons la rentrée au niveau 2 (niveau jaune).

## Port du masque : OBLIGATOIRE EN INTERIEUR

Niveau jaune : le masque est obligatoire en intérieur à partir du CP.

En extérieur, les élèves doivent suivre les consignes qui s'appliquent au reste de la population du département, selon la situation épidémique locale.

## Gestes barrières :

Ils doivent être appliqués en permanence.

Se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, se moucher dans un mouchoir puis le jeter, saluer sans se serrer la main, porter un masque, aérer les pièces le plus souvent possible.

## Accueil des élèves :

L'enseignement en présentiel est assuré pour tous les élèves.

## En cas de contamination :

Au primaire, si un élève est testé positif, la classe est fermée dès le premier cas de contamination durant sept jours.

Si un élève est identifié comme un « contact à risque », il doit rester à la maison et revenir à l'école si son test réalisé sept jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. A défaut de test, il revient après 14 jours.

En maternelle, si un élève est identifié comme un « contact à risque », il doit rester à la maison et revenir à l'école au bout de sept jours sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes.

### Plan de continuité pédagogique :

La continuité pédagogique sera assurée si les élèves ne sont plus accueillis en présentiel.

### Vaccination :

Pas de vaccination pour les enfants de primaire.

### Pass sanitaire :

L'accès à l'école ne sera pas conditionné à la présentation du pass sanitaire.

Toute l'équipe enseignante et non enseignante fera le maximum pour accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Les locaux seront désinfectés en fonction de nos possibilités.

Le brassage des élèves sera respecté le plus possible.

Pour l'accueil périscolaire et la cantine, nous vous demandons dans la mesure de vos possibilités, de garder vos enfants. Ces endroits restent les plus critiques au niveau des contaminations.

Je vous remercie d'avance pour la confiance que vous m'accorderez.

C'est ensemble que nous pourrons passer une excellente année scolaire.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement.  
Catherine Paranque

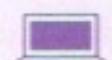
## COVID-19

# ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

## Doctrine d'accueil

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cours en présentiel en école primaire</li><li>Cours en présentiel au collège</li><li>Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cours en présentiel en école primaire</li><li>Cours en présentiel au collège</li><li>Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cours en présentiel en école primaire</li><li>Cours en présentiel au collège</li><li>Hybridation au lycée selon le contexte local</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cours en présentiel en école primaire</li><li>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li><li>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li></ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li><li>Limitation des regroupements importants</li><li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li><li>Limitation du brassage par niveau obligatoire</li><li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li><li>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li><li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li><li>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li><li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li></ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li></ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ecoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ecoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ecoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ecoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS



© Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et du sport - juillet 2021

COVID-19

## DIRECTEURS D'ÉCOLE : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE DE MATERNELLE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1



### L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19<sup>1</sup>

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
  - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes. Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N°2



### L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 10 jours (si disparition des symptômes).

CAS N°3



### L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 10 jours (si disparition des symptômes).

Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, propose une solution de continuité pédagogique.

<sup>1</sup> Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

<sup>2</sup> La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.



COVID-19

## DIRECTEURS D'ÉCOLE : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19<sup>1</sup>

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
  - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient à l'école si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N° 2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 10 jours (si disparition des symptômes).

CAS N° 3



L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).
- Si les symptômes ne sont pas banals ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 10 jours (si disparition des symptômes).

Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, propose une solution de continuité pédagogique.

<sup>1</sup> Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

<sup>2</sup> La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).

Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.

